

---

## Mémoire et réconciliation en Mauritanie

Enjeux, intérêts et « jeux d'acteurs »

*Memory and Reconciliation in Mauritania. Issues, Interests and "Actors Games"*

Sidi N'Diaye

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/15782>

DOI : 10.4000/etudesafriaines.15782

ISSN : 1777-5353

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2010

Pagination : 051-067

ISBN : 978-2-7132-2251-1

ISSN : 0008-0055

### Référence électronique

Sidi N'Diaye, « Mémoire et réconciliation en Mauritanie », *Cahiers d'études africaines* [En ligne],

197 | 2010, mis en ligne le 10 mai 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : [http://](http://journals.openedition.org/etudesafriaines/15782)

[journals.openedition.org/etudesafriaines/15782](http://journals.openedition.org/etudesafriaines/15782) ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.15782

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Cahiers d'Études africaines

---

# Mémoire et réconciliation en Mauritanie

Enjeux, intérêts et « jeux d'acteurs »

*Memory and Reconciliation in Mauritania. Issues, Interests and "Actors Games"*

Sidi N'Diaye

---

- 1 Du milieu des années 1980 au début des années 1990, le régime militaire du colonel Sidi Ahmed Ould Taya<sup>1</sup> se livra à l'élimination et à l'expulsion d'un nombre conséquent de Noirs mauritaniens. Parmi eux, le groupe ethnique halpulaireen<sup>2</sup> fut particulièrement touché par cette violente campagne de répression. Cette entreprise de persécution se poursuivit jusqu'en 1991, date à laquelle le régime militaire opéra une mutation démocratique<sup>3</sup>. En août 2005, un coup d'État exécuté par le colonel et directeur de la « sûreté nationale », Ely Ould Mohamed Vall, renversa Ould Taya. Le régime de transition organisa deux ans plus tard des élections présidentielles qui firent de Sidi Ould Cheikh Abdallahi le nouveau président de la République. Une fois investi, ce dernier dut faire face à une pléthore de chantiers que les autorités de transition avaient préféré mettre entre parenthèses, et parmi ceux-ci, se trouvait la question sensible des années de répression sous Ould Taya. Trois mois seulement après les élections présidentielles, les violences du régime militaire furent évoquées dans l'espace public. Pour la première fois dans l'histoire postcoloniale du pays, les autorités admirèrent l'existence d'un « passif humanitaire »<sup>4</sup>. Le temps semblait visiblement venu d'écrire une nouvelle page de l'histoire de la Mauritanie.

Afin de répondre aux demandes insistantes des associations de victimes mais aussi d'honorer ses engagements électoraux, le gouvernement fit appel au Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) pour organiser au mieux le retour des déplacés (N'diaye 2008). Par ailleurs, trois journées dites de « concertation nationale » furent organisées les 20, 21 et 22 novembre 2007. Elles réunirent l'essentiel des acteurs politiques et les représentants des associations de victimes basés en Mauritanie ou en exil. Le quasi consensus qui se fit sur la nécessité de débattre publiquement les années sombres du règne de Sidi Ahmed Ould Taya ne s'étendit cependant pas à la façon d'aborder et d'évoquer un passé relativement récent et toujours controversé. On assista,

au travers de ces débats, à la constitution et au déploiement d'enjeux et d'intérêts qui engendrèrent, et engendrent encore aujourd'hui, des luttes de pouvoir. Les modes du souvenir du passé sont donc en permanence ajustés, réajustés et même reconstruits par des collectifs, partis politiques aussi bien que regroupements associatifs, à des fins de légitimation politique. Ce besoin de légitimation semble d'autant plus pressant pour les groupes d'acteurs dont la participation active à ce passé douloureux ternit l'image qu'ils voudraient donner d'eux-mêmes. Le présent article vise à saisir, dans le nouvel environnement politique mauritanien, comment les violences du passé sont appréhendées par les acteurs politiques soucieux de se positionner sur l'échiquier politique. Nous ouvrons la réflexion sur un bref rappel historique relatif à la période de persécution d'une catégorie de la communauté négro-africaine sous le régime militaire d'Ould Taya. Nous présenterons ensuite les différentes entreprises de construction d'une mémoire de ces années de violence dans le champ politique mauritanien actuel<sup>5</sup>, avant de montrer comment ces différentes constructions mémorielles s'inscrivent dans des stratégies plus larges de positionnement de groupes d'acteurs dans ce même espace.

## Brève histoire d'un contentieux

- 2 En 1986, des activistes africains noirs membres du Front de Libération des Africains de Mauritanie (FLAM), un parti fondé clandestinement en 1983, opposant inflexible au régime militaire d'Ould Taya, publièrent le *Manifeste du Négro-mauritanien opprimé*. L'objectif était de mettre en exergue les écarts de positions et de conditions entre les « Négro-africains » et les « Maures blancs » de Mauritanie. À ce propos, les signataires du manifeste évoquèrent clairement l'existence d'un « apartheid mauritanien ». L'appareil étatique et les ressources du pouvoir ayant toujours été entre les mains d'une partie de la composante maure au détriment des ethnies négro-africaines (Halpulareen, Soninké, Wolof) et des Haratins<sup>6</sup>, la certitude d'être sciemment mis à l'écart s'installa chez une frange de l'élite halpulareen. Aussi, diffusé au sommet de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) à Addis-Abeba qui s'était tenu du 26 au 28 juillet 1986 puis à l'occasion du sommet des pays non alignés à Harare du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 1986, le *Manifeste* eut un retentissement international. Le colonel Ould Taya chargea Ely Ould Mohamed Vall, alors directeur de la sûreté nationale, d'arrêter ceux qu'il accusait de porter atteinte à l'unité et à l'intégrité du pays. Vingt-trois « égarés »<sup>7</sup> furent arrêtés et poursuivis pour « organisation de réunions publiques non autorisées, pour affichage et pour distribution de publications portant atteinte à l'intérêt national et pour propagande à caractère raciste »<sup>8</sup>. Jugés devant un tribunal ordinaire les 24 et 29 septembre 1986, les principaux signataires du *Manifeste*, tels le professeur et historien Seydou Kane ou encore l'écrivain Tène Youssouf Gueye, écopèrent de peines allant de cinq à six ans d'emprisonnement.
- 3 Un an plus tard, à la suite du procès, les autorités déclarèrent avoir découvert et empêché l'exécution d'un coup d'État fomenté par une cinquantaine d'officiers noirs halpulareen. Ces officiers furent accusés d'« atteinte à la sécurité de l'État en participant à un complot dont le but est de renverser le régime en place et de porter le massacre et la dévastation dans la population »<sup>9</sup>. Un procès expéditif devant la Cour spéciale de justice se tint le 3 décembre 1987. Trois officiers (Sy Saidou Daouda, Bâ Seydi et Sarr Amadou) furent condamnés à la peine capitale et exécutés le 6 décembre 1987. Par la suite, la mort en détention de Tène Youssouf Gueye, l'un des signataires du *Manifeste* et des officiers de l'armée, Bâ Oumar Alassane et de Djibo Tabsirou, condamnés lors du procès de 1987,

plongea le pays dans une atmosphère lourde. C'est dans ce contexte que le 9 avril 1989, dans la localité de Diawara située à la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal, un incident entre éleveurs peuls mauritaniens et paysans soninkés sénégalais se produisit. La présence de bétail dans les champs des paysans déclencha un affrontement qui entraîna la mort de deux d'entre eux et fit plusieurs blessés. Le Sénégal et la Mauritanie se rejetèrent la responsabilité des incidents, s'accusant mutuellement d'avoir ouvert le feu sur leurs ressortissants respectifs.

- 4 On assista, à partir de cet affrontement, à des pillages et à des vols de commerces appartenant à des ressortissants maures à Dakar, Matam et Bakel. En Mauritanie, ces événements, perçus comme une agression délibérée du pouvoir sénégalais, contribuèrent à exacerber les tensions entre la composante négro-africaine et les populations identifiées comme maures (composante arabo-berbère). Les accrochages qui eurent lieu à Nouakchott le 24 avril 1989 furent d'une extrême violence, provoquant de nombreux morts et blessés. Le 25 avril, au Sénégal, la riposte des manifestants contre les étrangers mauritaniens provoqua de nombreux morts particulièrement chez les Mauritaniens maures. À la fin du mois d'avril 1989, alors que les violences dirigées contre les Mauritaniens au Sénégal avaient cessé et que plusieurs des participants aux troubles intercommunautaires avaient été arrêtés, la situation s'aggrava en Mauritanie<sup>10</sup>. Non seulement les violences contre les civils se poursuivirent, mais en plus des officiers et des militaires noirs, issus de l'ethnie halpulaireen, furent arrêtés. Nombre d'entre eux disparurent dans les camps de détention<sup>11</sup>. Ces opérations visaient à contenir ce qui était perçu comme une « menace noire » (Marchesin 1992). Par ailleurs, en marge des violences physiques, des ressortissants mauritaniens furent expulsés par les autorités du pays. Au total, 120 000 Mauritaniens noirs furent expulsés vers le Sénégal ou choisirent de fuir vers le Mali (Ciavolella 2008 : 474-494). Au sein du groupe halpulaireen, ce sont surtout les Fulbé Jeeri de la vallée du fleuve Sénégal, dont l'activité principale est l'élevage, qui furent touchés par ces expulsions. Selon Olivier Leservoisier (1995 : 232), ils constituaient « une meilleure proie » du fait qu'ils disposaient de biens qui suscitaient la convoitise. La répression en Mauritanie ne s'arrêtera qu'avec l'intervention de la communauté internationale, et de la France en particulier<sup>12</sup>.

Les recherches réalisées après les événements de 1989 permettent de comprendre les raisons profondes des exactions commises à l'encontre de l'ethnie halpulaireen. Il s'était tout d'abord agi, pour le gouvernement, de mettre un terme aux revendications et contestations de l'opposition négro-africaine représentée majoritairement par les intellectuels halpulaireen, qui dénonçaient la politique de discrimination du régime militaire en Mauritanie (Marchesin 1992 ; Fleischman 1994 ; Leservoisier 1995). En outre, la répression opérée par le régime trouvait également sa source dans la « question foncière » et ses enjeux dans le sud de la Mauritanie. Selon les termes de Bernard Crousse (1988 : 83), « La tentative de coup d'État annoncée par le gouvernement mauritanien en novembre 1987, suivie de condamnations à mort et de trois exécutions en décembre, avait eu des origines foncières. Les putschistes toucouleurs avaient parmi leurs griefs principaux la dépossession lente par les Maures de leurs terres coutumières ancestrales de la Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal ». Les terres de la vallée du fleuve firent en effet l'objet de plusieurs réformes foncières. L'application concrète de ces réformes causa de nombreux conflits entre les personnes à qui des titres fonciers avaient été délivrés pour des terres qui, selon le principe de la tenure lignagère, appartenaient à des familles halpulaireen (Crousse 1986 ; Crousse & Hesseling 1994).

Finalement, au sortir de ces années sombres et au terme de vingt-quatre ans du règne

sans partage d'Ould Taya, le débat sur le passé traumatique s'imposa dans l'agenda politique mauritanien, investi par des collectifs divers, porteurs et défenseurs d'une lecture particulière des événements douloureux qui avaient frappé la Mauritanie. De fait, une mémoire plurielle commença à se construire autour d'un même passé.

## Une mémoire plurielle : récits multiples d'un passé unique dans le champ politique

- 5 Quelle mémoire est évoquée en Mauritanie ? Comment l'est-elle ? Qui s'y réfère et pourquoi ?<sup>13</sup>. Le processus de réconciliation en Mauritanie laisse entrevoir les différentes positions qui s'opèrent dans le champ politique et associatif en rapport à ces questions fondamentales. Certaines de ces positions se rejoignent tandis que d'autres entrent en conflit. Pourtant, l'objectif premier des débats nationaux sur le passé sombre du pays était la pacification des rapports sociaux. Il convenait en ce sens que les partis politiques, les associations et les autorités du pays se mettent d'accord sur la production d'un discours consensuel, d'une vision partagée des événements du passé à présenter aux Mauritaniens pour qu'ils puissent engager un véritable processus de réconciliation des différentes composantes ethniques du pays. Similaires en cela à la « Truth and Reconciliation Commission » en Afrique du Sud, qui devait permettre de panser les plaies causées par le régime d'apartheid entre autres, par le biais de la reconnaissance d'une version acceptable de l'histoire de l'apartheid<sup>14</sup>, les débats mauritaniens, sur une courte durée, tentèrent d'atteindre le même objectif. De ce point de vue, les journées de concertation nationale furent un échec. Elles mirent au jour les différents positionnements construits autour d'un même événement, au travers de récits différenciés et intéressés des années de répression.
- 6 Du côté des associations de victimes et des partis politiques qui ont vu le jour ou qui se sont affirmés en faisant de la résolution du « passif humanitaire » un élément de leur programme, les interprétations du passé allaient dans le sens d'une incrimination du pouvoir et de ses éléments extrémistes. Il n'est que de comparer les revendications de l'AJD (Alliance pour la justice et la démocratie), de FLAM/rénovation<sup>15</sup>, de la CAMME (Coordination des anciens militaires mauritaniens en exil) ou de l'AVOMM (Association d'aide aux veuves et orphelins de militaires mauritaniens) pour comprendre la proximité de leurs positions au regard du « passif humanitaire ». Les dirigeants de ces groupes associatifs et partis politiques ont tous directement subi la répression du régime militaire d'Ould Taya. Certains d'entre eux furent emprisonnés, d'autres ont mené le même combat dans les mêmes mouvements d'opposition au régime. Ceci explique pourquoi ils se rejoignent pour la plupart dans la condamnation du régime d'Ould Taya.
- 7 La responsabilité des tueries et de la violation des droits de l'Homme en Mauritanie devrait, selon eux, être endossée par le colonel Ould Taya et son régime militaire. À cet égard, l'exemple de l'AJD, un parti politique qui bénéficie d'un capital sympathie considérable auprès de la communauté noire de Mauritanie est intéressant. Son président, Ibrahima Sarr, fut un opposant de la première heure du régime d'Ould Taya. Sa vision du passé récent est sans équivoque : « Si au lendemain des indépendances, la Mauritanie était conçue comme un trait d'union entre l'Afrique Noire et le monde arabe, le régime du 12 décembre 1984 proclame l'arabité exclusive de la Mauritanie et se met à assassiner, à déporter la composante noire du pays, en s'inscrivant ainsi dans une logique

de génocide sans précédent... Le régime en place était un régime de fossoyeur »<sup>16</sup>. Cette prise de position très tranchée est caractéristique de l'ensemble des groupes d'acteurs qui, au cours des journées de concertation nationale, se présentaient comme les victimes du régime militaire d'Ould Taya. Selon eux, la persécution d'une frange de la population mauritanienne avait été pleinement voulue et réalisée par le pouvoir en place. Si ces partis politiques et associations admettent que les éléments extrémistes du régime surent profiter d'un moment sensible et difficile de la vie sociale (la crise de 1989 en Mauritanie) pour agir, cela n'empêche qu'Ould Taya ne pouvait ignorer ni ce qui se passait au sein de l'armée nationale et dans les forces de sécurité, ni les exactions commises à l'endroit de civils dont les autorités se sont rendues coupables. Ould Taya aurait même été le principal instigateur de cette tragédie nationale. On ne pourrait autrement comprendre l'ampleur des arrestations, des expulsions de civils<sup>17</sup> ou encore de la mort de plus de 500 officiers halpulaireen dans les camps de détention. La version du passé développée par ces associations et partis politiques, qui se posent en porte-parole de la cause des victimes de la répression, occupe en réalité une place importante dans l'univers des discours sur la crise de 1989. La légitimité que ces groupes tirent de ce statut de porte-parole autorisé leur permet aujourd'hui de revendiquer le monopole exclusif de la vérité sur le passé violent en Mauritanie.

- 8 Cette version des années sombres de la Mauritanie n'est pas celle à laquelle le régime en place et les nationalistes maures du parti politique Sawab (La juste voie)<sup>18</sup>, héritiers des nationalistes du parti Baath, adhèrent<sup>19</sup>. Deux argumentaires principaux constituent pour le pouvoir actuel, le cœur de sa version des événements : d'une part, les membres du régime militaire ne seraient pas les bourreaux que les partis d'opposition et les associations de victimes dépeignent aujourd'hui ; et, d'autre part, les torts seraient partagés autant par les acteurs de la répression, les nationalistes mauritaniens et le pouvoir militaire, que par les activistes noirs, alors opposants au régime en place. Aussi, pour faire face aux critiques virulentes formulées par les partis et les associations mais aussi aux condamnations morales d'actes jugés contraires aux droits et libertés fondamentaux, le pouvoir en place défendit durant les journées de concertation nationale l'idée selon laquelle les extrémistes des deux bords, c'est-à-dire les extrémistes maures et les nationalistes noirs — ceux du FLAM en particulier — auraient été à l'origine des violences interethniques en Mauritanie. En ce sens, l'État ne pourrait en aucune façon être seul responsable des exactions à l'endroit des Négro-africains. Ce discours n'était pas nouveau puisque le colonel Ely Ould Mohamed Vall, qui assura pendant deux ans la présidence du régime de transition (2005-2007), avait déjà eu l'occasion de déclarer : « Il y a ici et là des crispations identitaires et des revendications communautaires. Soit. Encore une fois : nous sommes très loin d'être les seuls. Ce qui nous est spécifique, c'est qu'à un moment donné, sous l'influence de deux extrémismes opposés et contradictoires, des événements dramatiques à connotation raciale ont éclaté. De cela, ces deux extrémismes sont responsables. » Et, amortissant le rôle du pouvoir, il poursuit : « Il y a eu incontestablement des maladresses qui ont été commises dans la gestion des comportements extrémistes des deux bords. Les réactions du pouvoir n'ont pas été celles qu'il fallait pour calmer le jeu. » Par la suite, le président démocratiquement élu, Sidi Ould Cheikh Abdellahi, se garda bien d'incriminer les responsables politiques en charge à l'époque, même s'il reconnut officiellement que « la Mauritanie a été le théâtre d'atteintes massives aux droits de l'Homme »<sup>20</sup>. Cette prudence du chef d'État mauritanien était aussi dictée par la sensibilité de la question des violences commises sous le régime Ould Taya. Pour les tenants de la thèse officielle défendue par le pouvoir, il

s'agit aussi bien de dédouaner Ould Taya que les militaires qui l'ont renversé en 2005 et ont assuré la période de transition, pourtant ciblés par les associations de victimes pour leur participation à des degrés variables aux événements violents que le pays connut. La réinvention du passé a ici un intérêt évident qui est celui du refus du pouvoir de voir associer l'image d'un État normalement protecteur à un moment sombre de l'histoire du pays.

De leur côté, les nationalistes maures d'obédience baathiste aujourd'hui représentés par le parti Sawab refusent d'être accusés de la responsabilité du déferlement de violence, affirmant que cette version de l'histoire ne correspond à aucune réalité. Non seulement les forces nationalistes n'auraient jamais été impliquées dans les événements, mais les victimes des persécutions, arrestations et enfermements sans préavis ni jugement ne se compteraient pas uniquement parmi les Noirs de Mauritanie. C'est ainsi que dans un communiqué publié en juillet 2007, Sawab déclare que « le passif humanitaire fait partie d'un ensemble de dossiers qui se sont entassés pendant toutes ces années d'exactions et de régimes d'exception, menaçant la survie même de l'État depuis sa création jusqu'à nos jours. La responsabilité complète de l'État, à travers le régime du moment, a toujours été entière dans ses luttes contre ces adversaires réels ou supposés ». Le communiqué conclut : « Naturellement, les victimes se comptaient invariablement parmi les différentes franges de la population mauritanienne et de ses courants politiques »<sup>21</sup>. On constate ici que les radicaux maures prennent leur distance par rapport aux accusations dont ils sont l'objet, mais aussi qu'ils opèrent une redéfinition radicale du sens des événements. Une raison non négligeable sous-tendant cette prise de position réside dans leur volonté de se refaire une virginité politique<sup>22</sup> dans une arène politique où nombre de groupes politiques et associatifs usent du passé comme arme de disqualification. Là encore, c'est la représentation du passé qui entre en jeu pour constituer par le même mouvement un enjeu de lutte.

En définitive, à la place du consensus attendu comme préalable au processus de réconciliation, c'est une véritable divergence de vues qui finit par se former autour de l'évocation des années de violence du régime d'Ould Taya. Le seul point sur lequel se rejoignent *in fine* toutes les parties, concerne les « violations graves des droits de l'Homme » dans les années 1980. Le rapprochement s'arrête là. Dans le contexte mauritanien, la production d'un unique récit historique paraît une entreprise impossible. Pour mieux saisir les raisons de ces divergences d'écriture de l'histoire, il convient de resituer les modalités de mobilisations de la mémoire et les acteurs en présence dans l'arène politique actuelle. Alors seulement pourra-t-on comprendre que le passé est un instrument stratégique de luttes politiques, dont l'usage est destiné à s'octroyer des positions avantageuses dans la sphère politique.

## Mémoires, réconciliation et manœuvres politiques

- 9 On ne saurait appréhender les tenants et les aboutissants du débat mémoriel en Mauritanie sans rendre compte des conflits qui se créent et opposent divers collectifs politiques et associatifs entre eux, mais aussi les membres d'un même groupe d'intérêts. Lorsque pour la première fois, en Mauritanie, des discussions portant sur la nécessité de réconcilier les Mauritaniens sont engagées, les partis politiques et les associations civiles se mobilisent pour certains et émergent pour d'autres<sup>23</sup>. Progressivement se dessinent des clivages et se produisent des scissions qui révèlent de véritables stratégies pour

l'acquisition de positions nouvelles. Très rapidement l'occupation du créneau relatif au « passif humanitaire » devient une priorité pour des associations et des partis qui ont vu le jour avec le processus de démocratisation et qui, de ce fait, vont investir une thématique longtemps réservée à des acteurs politiques impliqués de longue date.

- 10 Depuis le début des années 1980, le FLAM en exil s'était posé en défenseur des victimes du régime d'Ould Taya. Profitant du contexte de démocratisation et du processus de réconciliation, un nouveau parti l'AJD émerge dans la capitale Nouakchott. Ce parti vient faire concurrence au FLAM en inscrivant dans son programme électoral la résolution de la « question nationale et du passif humanitaire ». Parce que l'opposition en exil avait perdu son avantage, du fait même de son absence prolongée du terrain politique mauritanien, l'AJD s'approprie le créneau des déportés et des disparus. Il parvient ainsi à constituer une véritable force dans l'arène politique et obtient 7,9 % des voix exprimées aux élections présidentielles, se plaçant cinquième au premier tour. La reprise par le parti d'une thématique qui avait toujours été le domaine réservé du FLAM lui permit donc de réaliser un score honorable, et lui conféra une légitimité indéniable<sup>24</sup>. L'AJD se positionna clairement en acteur politique essentiel du débat mémoriel. Dans sa déclaration de politique générale, le parti reprend un discours déjà bien connu dans l'espace associatif, précisant que « tant que la Mauritanie ne réglera pas le problème humanitaire, elle n'entrera pas dans une véritable démocratie. Aussi, il importe de débarrasser les institutions de cette tare susceptible d'hypothéquer leur avenir. Ce qui passe par des mesures de restauration de toutes les victimes dans leurs droits : la mise sur pied d'une commission d'enquête indépendante pour faire la lumière sur les mutilations et les exécutions extrajudiciaires des détenus [...]. Les responsables de ces crimes devront être traduits en justice »<sup>25</sup>. Fort de son score aux élections présidentielles, il s'agit dorénavant pour l'AJD de se présenter en interlocuteur crédible du pouvoir et en représentant privilégié d'une cause.
- 11 Si l'AJD réussit à s'imposer dans le milieu politique en mobilisant une stratégie avantageuse et payante, cela n'a pas été le cas pour le FLAM, né clandestinement au début des années 1980 et engagé depuis dans la lutte. La perspective d'une réconciliation, l'évocation du passé, la manière de l'évoquer mais aussi les principes auxquels ne peuvent déroger les membres d'un même parti, vont finir par causer des ruptures entre les tenants de diverses stratégies au sein du mouvement. En effet, lorsque le régime de transition s'installe en Mauritanie, l'opposition en exil et le FLAM en particulier organise un congrès aux États-Unis pour décréter l'abandon de la lutte armée et réfléchir à l'attitude à adopter par rapport à la nouvelle donne politique. Pour une partie des militants, il convenait de retourner en Mauritanie pour y continuer le combat mais aussi pour prendre part aux discussions relatives au passif humanitaire. Pour une autre partie, les conditions d'un retour et d'une implication dans la politique mauritanienne n'étaient pas encore réunies. En raison de cette divergence de positions, on assista à la désolidarisation du FLAM et à la naissance de FLAM/rénovation. Mamadou Bocar Bâ, président de ce nouveau mouvement politique, explique le choix de la rupture en ces termes : « Nous avons estimé que les circonstances qui étaient à l'origine de notre refus de prendre part à la vie politique sous l'ancien régime ayant cessé, il n'y avait plus de raison de continuer à rester à l'écart de la vie politique dans le pays. » Il conclut, évoquant le passif humanitaire : « Nous restons attachés au règlement de ces questions que nous voulons d'ailleurs porter au cœur du débat actuellement en cours dans le pays »<sup>26</sup>. La direction prise par FLAM/rénovation n'est pas anodine puisqu'elle démontre à quel

point la mémoire du passé et la façon de se l'approprier est chargée d'enjeux et d'intérêts. Concrètement, ces nouveaux venus dans la vie politique mauritanienne ont renoncé à l'exil contre la possibilité de conquérir une place dans le champ politique. Ce renoncement à l'exil constitue, semble-t-il, le prix de la rupture.

- 12 Dès lors que la Mauritanie a basculé dans un processus de démocratisation véritable, c'est un horizon des possibles qui s'est offert aux nouveaux acteurs du débat public, qui aspiraient à plus de reconnaissance. C'est en ce sens, mais pas uniquement, qu'il est possible d'analyser le choix opéré par les dirigeants de FLAM/rénovation. En s'éloignant de l'aile dure qu'est le FLAM et en s'installant en Mauritanie, le mouvement inscrivait sa lutte dans une autre dimension : il transigeait sur des conditions jadis radicales, afin d'être aussi un des principaux protagonistes de la scène politique mauritanienne. Le retour en Mauritanie et le nouveau virage pris par les dirigeants auraient pu être marqués par un changement du nom du parti. Mais là encore, il est possible d'affirmer que le maintien d'une même dénomination, simplement suivie du terme de « rénovation », reflétait la volonté de ne pas apparaître, aux yeux de la population, comme une nouvelle entité politique qui devrait faire ses preuves. Il s'agissait, au contraire, de se parer de la légitimité que de longues années de militantisme avaient conféré au FLAM. On comprend bien qu'il est ici question d'intérêts puisque sans cette stratégie, il aurait été peu probable que ce groupe politique acquiert le soutien de la communauté noire de Mauritanie.
- 13 Pour les nationalistes maures, l'investissement du créneau relatif au « passif humanitaire » fut également un moyen d'espérer mieux exister politiquement, mais aussi un outil pour conquérir une partie de l'électorat maure sensible à la rhétorique nationaliste. Ainsi, la construction d'un discours chargé de soupçons quant à l'authenticité de la nationalité des Mauritaniens expulsés en 1989, qui aspirent aujourd'hui au retour, est apparue comme une véritable tactique politicienne au moment des débats en 2007 sur le « passif humanitaire ». À cet égard, Sawab ne manqua pas de rappeler au président élu Sidi Ould Cheikh Abdellahi qu'il avait « superbement ignoré les multiples dangers que court le pays face aux risques d'immigrations clandestines et de naturalisations excessives auxquels aspirent des forces internes et externes qui cherchent à casser l'équilibre démographique du pays et à jouer sur sa configuration géographique »<sup>27</sup>. En avivant les inquiétudes nourries par une frange de la population, le parti créait clairement les conditions du rassemblement autour de lui d'un électorat disposé à adopter ses thèses, ceci avec l'espoir de gagner en crédibilité et de se rendre visible dans l'arène politique.

\*

En conclusion, il apparaît avec évidence que la mémoire des années sombres en Mauritanie ne saurait faire l'objet d'un débat public sans faire ressortir des diversités dans le positionnement politique des groupes d'acteurs. L'entremêlement des productions mémorielles et des stratégies politiques n'est en rien une originalité mauritanienne, mais caractérise au contraire toute entreprise d'établissement d'une vérité sur le passé. L'Afrique du Sud, souvent citée en exemple pour sa politique de réconciliation et son approche du passé, est à cet égard très intéressante. Si la politique de réconciliation mise en œuvre par ce pays est abondamment louée, on « oublie cependant [...] que la vérité produite a été rejetée par les principaux partis politiques » (Lefranc 2007 : 233-246). La même chose est vraie pour la Mauritanie. L'espace politique, qui se reconfigure incessamment, est le théâtre d'affrontements entre des acteurs

collectifs qui revendiquent le monopole de la détermination du sens des événements du passé. Ces revendications mémorielles sont inséparables des stratégies développées par les groupes politiques et les acteurs associatifs présents sur la scène politique. Conscients des enjeux et intérêts liés, en période de « normalisation » des relations sociales, à la convocation du passé, les positionnements de ces différents collectifs par rapport aux récits mémoriels disponibles dans l'espace public n'excluent pas des formes d'opportunisme politique. Cet opportunisme, relativement banal dans le champ politique, n'exclut pas la poursuite d'objectifs très prosaïquement financiers, notamment par quelques associations gardiennes d'une version du passé douloureux et véritables réceptacles des fonds alloués aux victimes (Frésia 2009b). Ainsi, au-delà de sa mobilisation à de simples fins politiques ou électoralistes, la mémoire des années sombres de la Mauritanie sert également des intérêts pécuniaires, éloignés de toute forme de revendication militante.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ABEL, O., 2006, « L'indispensable dissensus », in O. ABEL, E. GATTINARA-CASTELLI, S. LORIGA & I. WEITÉ-ULERN (dir.), *La juste mémoire : lectures autour de Paul Ricœur*, Genève, Labor et Fides : 19-48.
- BA, O. M., 1993, *Noirs et Beydanes mauritaniens, l'école creuset de la Nation ?*, Paris, L'Harmattan.
- BECKER, C. & LERICOLLAIS, A., 1989, « Le problème frontalier dans le conflit sénégal-mauritanien », *Politique africaine*, 35 : 149-155.
- BOYE, A. H., 1999, *J'étais à Oualata : le racisme d'État en Mauritanie*, Paris-Montréal, L'Harmattan.
- CHAUMONT, J.-M., 2002, *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte.
- CIAVOLELLA, R., 2008, *Le pouvoir aux marges. Les Fulaabe et l'État mauritanien*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- CROUSSE, B., 1986, « La réforme foncière de 1983, étatisation ou individualisation », *Politique africaine*, 21 : 63-76.
- 1988, « Le foncier et l'après barrage », *Politique africaine*, 30 : 83-88.
- CROUSSE, B. & HESSELING, G., 1994, « Transformations foncières dans la vallée du Sénégal », *Politique africaine*, 55 : 89-100.
- DÉSIRÉ-VUILLEMIN, G., 1997, *Histoire de la Mauritanie : des origines à l'Indépendance*, Paris, Karthala.
- DEVEY, M., 2005, *La Mauritanie*, Paris, Karthala.
- DIALLO, A., 1992, « Réflexions sur la question nationale en Mauritanie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions du CNRS : 389-412.
- DIOP, M. C. & DIOUF, M., 1990, « Le conflit sénégal-mauritanien », in M. C. DIOP & M. DIOUF, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala : 387-404.

- FLEISCHMAN, J., 1994, *Mauritania's Campaign of Terror : State-sponsored Repression of Black Africans*, New York, Human Rights Watch.
- FRÉSIA, M., 2009a *Les Mauritaniens réfugiés au Sénégal. Une anthropologie critique de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, L'Harmattan.
- 2009b, « Les enjeux politiques et identitaires du retour des réfugiés en Mauritanie, vers une difficile "réconciliation nationale" », *Politique africaine*, 114 : 44-66.
- HAYNER, P. B., 2002, *Unspeakable Truths : Facing the Challenge of Truths Commissions*, New York, Routledge.
- KINNE, L., 2001, « The Benefits of Exile : The Case of FLAM », *The Journal of Modern African Studies*, 39 (4) : 597-621.
- LAVABRE, M. C., 1994, « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue française de science politique*, 44 (3) : 480-493.
- LEFRANC, S., 2002 *Politiques du pardon*, Paris, PUF.
- 2007, « La consécration internationale d'un pis-aller : une genèse des politiques de réconciliation », in G. MINK & L. NEUMAYER (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte : 233-246.
- LESERVOISIER, O., 1995, *La question foncière en Mauritanie : terres et pouvoir dans la région du Gorgol*, Paris, L'Harmattan.
- 2001, « Recomposition identitaire en Mauritanie (Maures et Peuls) : une illustration de la dialectique de la mémoire et de l'oubli », in G. GOSSELIN & J.-P. LAVAUD (dir.), *Ethnicité et mobilisations sociales*, Paris, L'Harmattan : 163-174.
- 2009, « Démocratisation et renégociations sociales. Les enjeux de la participation politique des groupes d'origine servile Halpulaareen en Mauritanie », *Politique africaine*, 114 : 24-43.
- MAALOUF, A., 1998, *Les identités meurtrières*, Paris, B. Grasset.
- MARCHESIN, P., 1992, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie*, Paris, Karthala.
- N'DIAYE, S., 2008, « Mauritanie : les amorces, les difficultés et les défis de la politique de réconciliation », *Mouvement des idées et des luttes*, 53 : 137-143.
- OULD CHEIKH, A. W., 1985, *Nomadisme et pouvoir dans la société maure précoloniale (XI<sup>e</sup> siècle-XIX<sup>e</sup> siècle) : essai sur quelques aspects du tribalisme*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris V.
- 1994, « Des voix dans le désert. Sur les élections de l'ère pluraliste », *Politique africaine*, 55 : 31-39.
- PARKER, R., 1991, « The Senegal-Mauritania Conflict : "A Fragile Equilibrium" », *The Journal of Modern African studies*, 29 (1) : 155-171.
- RICŒUR, P., 2003, *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil.
- SALL, I. A., 2007, *Mauritanie du sud, conquêtes et administration coloniales françaises 1890-1945*, Paris, Karthala.
- SANTOIR, C., 1990, « Les Peul "refusés". Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal (Département de Matam) », *Cahiers des sciences humaines*, 26 (4) : 577-603.
- 1993, « D'une rive à l'autre. Les Peul mauritaniens réfugiés au Sénégal », *Cahiers des sciences humaines*, 29 (1) : 195-229.

SCHMITZ, J., 1990, « Le fleuve Sénégal : ligne de front ou voie de passage », *Afrique contemporaine*, 54 : 70-74.

SÉMELIN, J., 2005, *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Éditions du Seuil.

SY, M., 2000, *L'enfer d'Inal : Mauritanie, l'horreur des camps*, Paris-Montréal, L'Harmattan.

TAINÉ-CHEIKH, C., 1994, « Les langues comme enjeux identitaires. La Mauritanie : un tournant démocratique ? », *Politique africaine*, 55 : 57-65.

VILLASANTE-DE BEAUVAIS, M., 1998 *Parenté et politique en Mauritanie : essai d'anthropologie historique*, Paris, L'Harmattan.

WIEVIORKA, M., 2005, *La différence, identités culturelles : enjeux, débats et politiques*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

## NOTES

1. En 1984, suite à un coup d'État, le colonel Ould Taya prit le pouvoir et installa un nouveau régime militaire. Ce régime s'illustra par la mise en place d'une politique particulièrement autoritaire marquée par la restriction considérable des droits et libertés fondamentaux à l'ensemble de la population.

2. La composante halpulaareen (« ceux qui parlent le pulaar ») représente en nombre le premier groupe négro-africain de Mauritanie. Originaires de la vallée du fleuve située dans le sud de la Mauritanie, les Halpulaareen sont de confession musulmane, à l'instar de l'ensemble des Mauritaniens. Nous revenons plus loin sur les raisons de la persécution dont elle fit l'objet en 1989.

3. Dans les années 1990, la transformation du mode de gouvernance fut d'autant plus urgente, dans le cas mauritanien, que le soutien apporté à Saddam Hussein pendant la Guerre du Golfe avait entraîné l'isolement de la Mauritanie et son asphyxie économique.

4. La formule de « passif humanitaire », utilisée surtout dans le champ associatif, désigne à la fois les expulsions massives de Mauritaniens noirs vers le Sénégal et le Mali qui eurent lieu entre 1989 et 1991 et les disparitions, à la même période, de personnes issues du même groupe. Le gouvernement reconnut l'existence de ces années sombres de l'histoire de la Mauritanie en ces termes : « Au cours des années 1980, notre pays a été le théâtre d'atteintes massives aux droits de l'Homme qui devaient culminer en 1989, 1990, 1991, [...]. Chers compatriotes, je voudrais ici, au nom de la République, exprimer ma compassion à l'égard de toutes les victimes de ces années sombres [...] » (Discours du président Sidi Ould Cheikh Abdallahi rapporté par l'Agence mauritanienne d'information (AMI) dans sa dépêche du 29 juin 2007).

5. Notre analyse porte essentiellement sur la manière dont le passé violent est évoqué dans l'espace national mauritanien, et sur la construction d'une mémoire plurielle. Il est à noter que les multiples énonciations du passé dans le champ politique et associatif national ne sauraient faire oublier la mémoire qui s'est construite en exil, notamment en France (Mémorandum des FLAM 2000, consultable sur le site <<http://www.flamnet.net>>), ou encore dans les camps de réfugiés du Sénégal (LESERVOISIER 2001 ; FRÉSIA 2009a ; SANTOIR 1990), qui infuse le débat national.

6. Ancienne main-d'œuvre servile des Maures, les Haratins sont originaires pour la majorité du Soudan français, actuel Mali (OULD CHEIKH 1985). Ils sont pour l'essentiel de culture maure.
7. L'expression fut utilisée par Ely Ould Mohamed Vall lorsqu'il annonça, le 13 septembre 1986, l'arrestation des principaux signataires du *Manifeste du Négro-mauritanien opprimé*. Les groupes associatifs ou politiques tels que l'AVOMM ou le FLAM lui firent le reproche d'avoir participé à l'organisation des déportations. La « sûreté nationale » étant un poste-clé, Ely Vall aurait dû être au courant et impliqué dans les décisions relatives aux opérations de déportation de Mauritaniens noirs au Sénégal et au Mali.
8. Ces chefs d'inculpation sont prévus par les articles 83 et 90 du code pénal mauritanien.
9. Articles 83 et 90 du code pénal.
10. Seules quelques personnes impliquées dans les tueries du mois d'avril en Mauritanie, qui avaient causé la mort de ressortissants étrangers et de Mauritaniens, furent interpellées. Les Mauritaniens noirs continuèrent à faire l'objet de violences. En outre, selon Amnesty International, contrairement aux violences intercommunautaires qui éclatèrent en Mauritanie en avril 1989, les opérations menées contre les Mauritaniens noirs depuis le début du mois de mai furent le fait des forces de sécurité.
11. Selon un recensement de l'Organisation contre la violation des droits de l'Homme (OCVIDH), le nombre de morts est estimé à 510. La liste des disparus est consultable sur le site : <<http://www.ocvidh.org>>.
12. La visite du ministre des Affaires étrangères français de l'époque, Roland Dumas, contribua efficacement à la cessation de la violation des droits et libertés fondamentaux. Dans un rapport publié en 1994, Human Rights Watch soutient que la pression exercée par la France, bien que discrète, a été fondamentale. Tout en maintenant ses relations diplomatiques avec la Mauritanie, la France a joué la carte des pressions financières (*Mauritanie, campagne de terreur*, Human Rights Watch, 1994). Elle a notamment agité la menace d'une suppression de l'aide annuelle estimée à 300 millions de Francs.
13. Ces questions renvoient aux deux problèmes identifiés par Olivier ABEL (2006 : 19-46) dans son analyse de *La mémoire, l'histoire et l'oubli* de Paul RICŒUR (2003), à savoir : un problème cognitif (de quoi se souvient-on et comment ?), et un problème pragmatique (qui se souvient et pourquoi ?). Notre démonstration s'inscrit dans ce schéma d'analyse.
14. Le fait essentiel que les débats aient été dépolitisés (absence de partis politiques au sein de la commission) et qu'une « rhétorique du pardon » chrétien ait fortement été mobilisée par le président de la commission et homme d'Église, Desmond Tutu, participèrent largement de la production d'une vérité consensuelle. Sandrine LEFRANC (2002) explique bien combien ce facteur a joué un rôle essentiel dans les discussions.
15. FLAM/rénovation et l'AJD fusionnèrent juste avant les élections présidentielles de 2007 pour devenir AJD/MR (Alliance pour la justice et la démocratie/Mouvement rénovation). Dans le présent article, nous mettons volontairement l'accent sur ce qui se joue avant cette fusion, afin de bien montrer l'enjeu de taille que la mémoire a constitué pour chacun de ces deux partis.
16. Pour plus de détails, voir la Déclaration de politique générale de l'AJD consultable en ligne, <<http://www.ajd-mr.org>>, qui prend très ouvertement parti contre le régime militaire du colonel président Ould Taya.

17. Un recensement de l'UNHCR porte le nombre de déportés à 75 000. Ce chiffre n'est pas celui des associations de réfugiés qui estiment qu'il y en aurait beaucoup plus. Selon elles, le recensement officiel ne prend pas en compte les éleveurs qui se déplacent d'un pâturage à un autre, et restent parfois longtemps absents.

18. Parti nationaliste d'obédience baathiste, Sawab est créé le 18 mai 2004. Il est dirigé aujourd'hui par Abdessalam Ould Horma. La défense de l'identité et de la langue arabes, mais aussi la diabolisation de la figure de l'étranger, sont les éléments principaux sur lesquels le parti s'appuie pour s'attirer les faveurs d'une frange de la population. Ainsi, les responsables du parti remettent en question la nationalité des réfugiés mauritaniens présents au Sénégal et au Mali. Ils soutiennent que si ces derniers devaient revenir en Mauritanie, il leur faudrait prouver qu'ils étaient « mauritaniens de souche » et témoigner de « leur allégeance au pays ». Il y aurait aussi, selon eux, une « immigration effrénée à partir du sud pour changer la composition démographique du pays », d'où la nécessité pour le pouvoir en place de prendre des précautions. Pour plus de détails, consulter *L'authentique Quotidien* du 17/07/07, un journal proche du parti d'opposition de l'Union des Forces du Progrès, dirigé par Mohamed Ould Maouloud, qui titrait en Une : « Identité nationale, Sawab craint la négrofication de la Mauritanie. »

19. Les nationalistes maures ne sauraient cependant être réduits à Sawab. Dans les années 1970, le nationalisme maure se développa au sein de deux principaux mouvements : le parti Baath et celui des Nasséristes. Le parti Baath, dont la fraction majoritaire était proche de l'État irakien de Saddam Hussein, se rapprocha du régime d'Ould Taya, notamment du fait de la radicalité des discours de ce dernier contre les activistes négro-africains. Interdit en 1999, Baath renaîtra en 2001 sous le nom du Parti de la Renaissance nationale. Quant aux Nasséristes, ils sont considérés comme des « nationalistes maures de gauche », proches de l'Égypte du colonel Gamal Abdel Nasser. Ils scellèrent une alliance avec le régime militaire mauritanien en 1986.

20. Extrait du discours de Sidi Ould Cheikh Abdellahi, dépêche de l'AMI du 29/06/2007.

21. Source Cridem, site d'information en ligne, <<http://www.cridem.org>>.

22. Les nationalistes maures (Nasséristes et Baathistes) liés au régime militaire furent en effet accusés d'avoir été à l'origine des tueries de 1989. Philippe MARCHESIN (1992 : 213) explique ainsi que les « courants arabes extrémistes » ont profité de la crise de 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal pour « régler à leur façon la question nationale [...]. Le moment était tout choisi pour une action d'envergure dirigée contre la menace noire ». Or en réfutant cette version des événements, l'objectif pour les nationalistes maures était clairement de se construire une histoire et une image au-dessus de tout soupçon.

23. Plusieurs associations de victimes virent le jour au moment de la transition, et après les élections présidentielles de 2007. Selon Marion FRÉSIA (2009b : 50), certaines de ces associations, ayant compris le bénéfice qu'elles pouvaient retirer de l'implication financière des puissances étrangères dans la résolution de la question des victimes négro-africaines du régime d'Ould Taya, jouèrent sur le « flou » qui entourait le statut de victimes pour se poser « surtout comme des intermédiaires mettant en œuvres des stratégies de captage des financements ». La formation de certaines associations était donc purement stratégique et opportuniste.

24. Les élections présidentielles et le nouveau statut auquel accédait l'AJD ont permis à ce parti d'acquérir son brevet de notabilité dans l'arène politique, auprès d'une frange de la communauté négro-africaine et halpulaire en particulier. Bien que la base électorale de

l'AJD soit en majorité constituée de membres de l'ethnie halpulaireen, certaines catégories de ce même groupe, tenues comme étant de rang supérieur selon la hiérarchie sociale en place, refusent d'être représentées par un *leader* issu d'un rang inférieur (LESERVOISIER 2009 : 59).

25. Déclaration de politique générale de l'AJD, consultable en ligne, <<http://www.ajd-mr.org>>.

26. Nouakchott infos, 24/02/2006, p. 2.

27. Pour plus de détails, voir *L'authentique Quotidien* du 17/07/07.

---

## RÉSUMÉS

### Résumé

Du milieu des années 1980 au début des années 1990, la Mauritanie fut le théâtre d'une vaste répression contre une catégorie de la composante négro-africaine de sa population, les Halpulaireen. Le régime militaire du colonel Ould Taya se rendit coupable de la disparition de plusieurs centaines de militaires, de fonctionnaires et de civils issus de cette ethnie. Plusieurs milliers de Mauritaniens également issus de ce même groupe furent expulsés vers le Sénégal voisin. En 2007, deux ans après le coup d'État contre le président Ould Taya et suite à l'élection du nouveau chef d'État, Sidi Ould Cheikh Abdellahi, le débat sur la réconciliation post-confliktuelle s'ouvrit. Mais si le principe de cette réconciliation fut favorablement accueilli, l'amorce des discussions généra cependant entre divers groupes, des luttes visant à établir une vérité sur le passé. Le débat mémoriel apparut alors entre ces groupes et parfois au sein même de ces groupes comme une opportunité dont les acteurs se saisirent pour se réapproprier en l'ajustant, la mémoire des années de violence, l'objectif étant aussi d'investir des positions politiques de choix sur l'échiquier politique.

### Abstract

From the mid-1980s to early 1990s, Mauritania was the scene of a broad crackdown against a class of Negro-African component of its population, Halpulaireen. The military regime of Colonel Ould Taya was guilty of the disappearance of hundreds of military officers and civilians from this ethnic group. Several thousand Mauritanian also from this same group were expelled to neighbouring Senegal. In 2007, two years after the coup against President Ould Taya and following the election of the new head of state, Sidi Ould Cheikh Abdellah, the debate on post-conflict reconciliation opened. But if the principle of reconciliation was welcomed, the initiation of discussions created between various groups, struggles to establish a truth around the past. The debate around the memory appeared between these groups and sometimes even within these groups as an opportunity which the will take to reclaim the memory of years of violence, the aim being also to invest political choice in the political space.

## INDEX

**Mots-clés** : Mauritanie, Négro-mauritaniens, champ politique, mémoire, passé violent, politique de réconciliation, positionnement politique

**Keywords** : Mauritania, Negro-Mauritaniens, Political Bullring Memory, Violent Past, Reconciliation Process, Political Positioning

## AUTEUR

**SIDI N'DIAYE**

Institut des Sciences sociales du Politique, Université Paris-Ouest, Nanterre La Défense.